

Dijon, le 19 janvier 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Désignations dans les organismes extérieurs : le Rassemblement national refuse de siéger dans les territoires

Alors que la Région votait, ce vendredi 19 janvier, en commission permanente, la liste des élus régionaux amenés à siéger dans plus de 220 organismes, le Rassemblement national n'a pas souhaité participer à ces désignations, préférant une nouvelle fois créer du buzz médiatique plutôt qu'assumer ses responsabilités politiques.

Contrairement à ce qui se pratique dans beaucoup de Régions, Marie-Guite Dufay, en Bourgogne-Franche-Comté, a fait le choix d'ouvrir ces désignations aux groupes d'opposition. Malgré l'obstruction administrative du Rassemblement national, la Présidente avait renouvelé, ce vendredi, sa proposition de laisser siéger les élus du groupe d'extrême droite. Ce dernier a préféré s'en tenir à sa posture initiale et politicienne, en refusant de communiquer une liste d'élus. Dont acte.

*« Une nouvelle fois, le RN joue un coup médiatique pour masquer son absence de travail politique, regrette la présidente Marie-Guite Dufay. Le temps passé à cette pauvre affaire est autant de temps perdu, au détriment de l'intérêt général des habitants de notre Région. »*

C'est pourtant suite à la saisine, par le RN, du tribunal administratif, que la Région devait procéder à ces nouvelles désignations. Le tribunal administratif, dans sa décision du 5 décembre 2023, a en effet annulé la précédente délibération n° 1-6 du 23 juillet 2021, pour non-respect de la procédure d'urgence. Cette décision a donc entraîné l'annulation des désignations, privant ainsi les élus de la Région d'échanges au sein de quelque 220 structures aussi variées que les lycées, les parcs naturels, des associations, les agences d'urbanisme, ou encore les conseils de surveillance des centres hospitaliers...